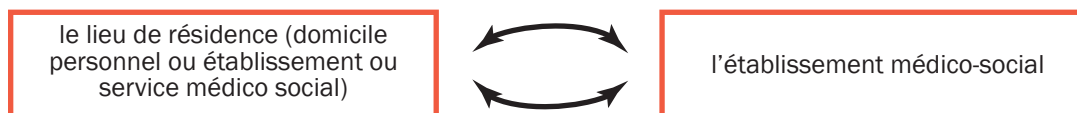


Information aux établissements

Qu'est-ce que le service Accès 95 ?

Accès 95 est le nouveau service de transport spécialisé proposé par le Conseil général du Val d'Oise pour les personnes à mobilité réduite qui fréquentent des établissements médico-sociaux.

Il assure exclusivement le transport des personnes entre :



En fonction du type d'accueil (à la journée ou en internat) les trajets peuvent avoir lieu à raison d'un aller retour dans la journée ou dans la semaine ou sur un rythme bi-mensuel ou occasionnel.

Qui pourra utiliser ce service ?

Les personnes domiciliées dans le **Val d'Oise** qui sont **accueillies en internat ou en accueil de jour dans un établissement ou service médico social de compétence départementale** du Val d'Oise et qui ne sont pas en capacité (du fait de leur déficience et/ou à cause de l'organisation des transports) d'emprunter les transports en commun seuls ou avec un service d'accompagnement.

Quand fonctionne le service ?

Le service Accès 95 fonctionne du **lundi au vendredi** (sauf jours fériés), selon les horaires d'accueil des établissements.

Qui inscrit les usagers ? Qui réserve ?

Les **établissements ont la responsabilité des inscriptions et des réservations** pour leurs usagers. Ils peuvent déterminer qui a besoin de ce service (autonomie, etc...) et les heures d'arrivée ou de départ des usagers.

Combien ça coûte ? Comment payer ?

Zone	Distance en km	Tarif TTC	
zone 1	0 à 4 km	1,70 €	Les usagers ont à leur charge le paiement des déplacements. Ils pourront régler en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par virement ou prélèvement (sur facture fin de mois). Le paiement à bord des véhicules est interdit.
zone 2	4 à 8 km	2,45 €	
zone 3	8 à 12 km	3,50 €	
zone 4	12 à 15 km	4,60 €	
zone 5	plus de 15 km	7,00 €	

Contactez Accès 95 le service de Transport Spécialisé aux Etablissements :

Réservation/Planification : 01 77 02 20 29

Service commercial : 01 79 87 80 14

Annulation de dernières minutes : 01 39 90 90 90

Vous pouvez dès à présent :

- >> désigner un « **réfèrent Accès 95** » dans votre établissement
- >> **recenser les usagers** que vous souhaitez inscrire au service Accès 95
- >> faire un recueil de toutes les **informations utiles pour la prise en charge** des usagers (horaires, lieux de prise en charge, accompagnant obligatoire,...)

Accès 95 est un service exploité par

